

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, directeur général par intérim, que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Mitis, à sa session ordinaire tenue le 8 décembre 2021, adopté le « Règlement RÉG344-2021 pourvoyant aux revenus et dépenses et l'imposition d'une taxe foncière générale pour les territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de La Mitis pour l'année 2022 ».

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Mitis, au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli ou au bureau de chacune des municipalités constituantes de la MRC.

DONNÉ À MONT-JOLI, CE 31 JANVIER 2022




Judith Garon
Directrice générale par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, JEAN ROBIDOUX, en ma qualité de secrétaire-trésorier(ière) ou greffier de la municipalité de MÉTIS-SUR-MER, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 10 heures et 11 heures le 7^o jour de FÉVRIER 2022.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT
CE 7^o JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2022


Secrétaire-trésorier(ière)
Greffier (ière)

